

REPUBLIC POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTORAT GENESE DES TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTORAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 29/06/82

DECRET N° 82/631/MPS.DGTPP.DFP/00021

Portant intégration et nomination de Messieurs MESSI Basile et OSMENZI Bortin, Assistants Principaux Contratuels, dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Sociaux (Information).

=====oo=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(LISSE :)

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/60 du 13.11.1960 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2007/RM du 21.6.1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 75/109 du 19.7.1975 fixant le statut commun des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

(/u le décret n° 62/130/R du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 54/175/RM du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 54/197/RM du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/RM du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des armes de l'Etat ;

(/u le décret n° 53/51/RM du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les statuts prédictoires qui doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 57/50/RM du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue du solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, démissions, reconnaissances de currire et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplissant les dispositions du décret n° 52/196/RM du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 01/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intitulés des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 0322/JT.DGT.DCGPCE du 24 Janvier 1977, portant engagement de certains Agents Contratuels en ce qui concerne Messieurs MESSI Basile et OSMENZI Bortin ;

(/u la lettre n° 238/JCT.EP. du 2 Octobre 1981, du Directeur du Journal "Itwaha", transmettant les dossiers de candidature contenus par les intéressés ;

(/u le Protocole d'accord du 28 Novembre 1980, signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECREE

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 75/338 du 19.7.75 et du Protocole d'Accord du 28.11.80 susvisés, MM. AYESSA Basile et OSSENZA Bertin, nés les 2 Août 1953 à Alléhou et 4 Septembre 1953 à Pointe-Noire (Kouilou), Assistants Principaux Contractuels de 1er échelon, catégorie C, indice 590, en service à la Direction de l'Organe Central du Parti "ETUMBA", titulaires de la Licence en Journalisme, obtenus à l'Académie "STEFANCHEORGHUI" de Roumanie, sont intégrés et nommés au grade d'Administrateur des Services de l'Information Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

ERAZZAVILLE, le 29 JUIN 1982

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunications,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Commandant Florent N'TSICA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Itihi-Ossétumba LEKUNDZOU.-

- Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP.	3
DFP/BST.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.T.	2
ETUMBA	2
INTERESSES	2
DOSSIERS	2
SGCM/BC.	2